

### **Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif «d'aide aux émergence(s)»**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur :** Lors du Conseil Municipal du 6 juillet 2006, des moyens financiers ont été attribués au projet de Marjorie Heinrich relevant du dispositif d'aide aux «émergence(s)».

Dans la continuité de ce premier versement, un complément d'attribution est aujourd'hui proposé.

#### **- Marjorie Heinrich, Krache théâtre «Horifique, 3 plaisanteries»**

Ce spectacle présenté durant la saison 2006-2007 au CDN à Besançon, ainsi qu'en région Franche-Comté avait été co-produit par le théâtre la Tempête à Paris. Il avait fait l'objet d'un premier soutien de 5 000 €.

La compagnie a prolongé sa démarche en prospectant pour une diffusion hors région du projet, en participant en particulier au Festival d'Avignon dans le cadre du off au théâtre «Présences Pasteur».

Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire de **3 600 € TTC** à la Compagnie Krache théâtre pour mener à bien ses recherches.

En cas d'accord, la dépense de 3 600 € sera prélevée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

#### **- Abra Khadabra, Association «Mille Deux Cents Mètres Cinquante»**

Lors du Conseil Municipal du 5 juillet 2007, une subvention de 3 000 € a été accordée au groupe de musique Abra Khadabra, dans le cadre du dispositif d'aide aux émergence(s).

L'Association «Mille Deux Cents Mètres Cinquante» a pour mission de développer et de gérer les projets de diffusion et de prospection des spectacles du groupe Abra Khadabra.

Il convient dès lors de procéder au versement de cette subvention à l'Association «Mille Deux Cents Mètres Cinquante» pour le compte d'Abra Khadabra. La dépense sera imputée au chapitre 65.33/6574 CS 41010.

Le Conseil Municipal est invité :

- à statuer sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 3 600 € à la Compagnie Marjorie Heinrich

- à approuver le versement de la subvention de 3 000 € accordée à l'Association «Mille Deux Cents Mètres Cinquante» chargée de gérer les projets de diffusion du groupe Abra Khadabra.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte les propositions du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.*